

AFRICA DESK

Pourquoi un Africa Desk ?

- 1.** Le continent africain est aujourd'hui considéré comme le marché le plus prometteur où la croissance économique est la plus forte au monde.

Le droit africain des affaires et la fiscalité africaine sont devenus incontournables dans le processus de décision et de la stratégie des entreprises installées sur le continent africain ou qui souhaitent y étendre leurs activités.

Ce droit a subi une profonde évolution notamment depuis l'adoption par dix-sept pays africains du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) et devient de plus en plus complexe.

- 2.** Grâce à son réseau de partenaires en Afrique complété par les avocats du réseau Prætica en Belgique, l'Africa Desk offre à une clientèle à la fois locale et internationale, un savoir-faire et une éthique conformes aux meilleurs standards de la profession d'avocat.

- 3.** En partenariat avec divers réseaux, dont **ABLE NETWORK**, Prætica intervient sur l'ensemble des pays africains, notamment les pays de l'espace OHADA.

En s'appuyant sur le vaste réseau de partenaires locaux (cabinets d'avocats, notaires, expert - comptables, experts sectoriels etc.) développé par **ABLE NETWORK**, l'objectif de Prætica est d'apporter au juste prix à ses clients (entreprises, gouvernements ou institutions internationales) des prestations juridiques de premier ordre.

- 4.** L'Africa Desk de Prætica offre des services juridiques complets et/ou d'accompagnement dans de très nombreux domaines tels que les fusions et acquisitions, le financement d'entreprises, les relations gouvernementales, la mise en place de nouvelles réglementations, les formations juridiques, le litige, l'arbitrage ou encore la restructuration d'entreprises (redressement judiciaire ou liquidation).

Récemment, l'Africa Desk de Prætica a notamment

- effectué une mission d'audit légal et de réorganisation des procédures juridiques d'une grande banque commerciale congolaise,
- conseillé une société financière congolaise dans le cadre d'une cession d'actifs (valeur de plusieurs millions USD),
- aidé plusieurs sociétés étrangères à implanter une filiale ou une succursale en RD Congo,
- effectué plusieurs missions de due diligence en RD Congo, en Côte d'Ivoire, en Angola, au Kenya ...,
- conseillé trois sociétés internationales de télécommunications dans la gestion de leurs partenariats avec des sociétés congolaises,
- défendu plusieurs créanciers internationaux devant les juridictions congolaises, sénégalaises, ivoiriennes, béninoises, ...,
- assisté un groupe belge dans la mise en liquidation d'une de ses filiales congolaises en difficultés financières,

Contact



Arnaud Houet,
Partner Prætica Bruxelles
ah@Prætica.com

Principaux domaines d'activité de l'Africa Desk:

- Droit des investissements
- Droit des sociétés
- Droit de l'insolvabilité
- Droit fiscal
- Droit bancaire et financier
- Droit des assurances
- Droit des affaires
- Droit minier
- Droit pétrolier
- Droit de l'énergie
- Droit des télécommunications, des médias et des nouvelles technologies
- Droit foncier et immobilier